

Le développement du pouvoir religieux, en particulier de celui des abbayes de Cluny et de Saint-Maurice, dans la Bourgogne transjurane, autour de l'an mil

Une composante nécessaire du pouvoir royal*

Gilbert COUTAZ

La Bourgogne transjurane fut le lieu privilégié des rois de Bourgogne qui, à l'exception de Conrad le Pacifique, se firent tous couronner ou enterrer dans cette région, soit à l'abbaye de Saint-Maurice, à la cathédrale de Lausanne ou à l'abbaye de Payerne. En plus d'une unité géographique, la Bourgogne transjurane représenta le centre du royaume (cela se vérifie dès les années 980), sans rapport avec le centre de gravité des possessions des rois de Bourgogne. Elle abrite en particulier l'abbaye de Saint-Maurice, le centre symbolique du pouvoir royal. Elle développe une situation sans pareille à l'intérieur du royaume de Bourgogne. A quelques exceptions près, le roi Rodolphe III émit ses diplômes depuis cette partie du royaume. Enfin, à la mort du dernier roi de Bourgogne, en 1032, les empereurs firent valoir leur pouvoir sur le royaume de Bourgogne, à partir de la Bourgogne transjurane¹.

Pouvoirs politique et religieux cohabitent et se fortifient l'un l'autre. La compréhension de ce binôme est essentielle pour expliquer la maîtrise progressive de l'espace de la Bourgogne transjurane par les rois de Bourgogne. Dans ce contexte, l'expression religieuse du pouvoir n'est pas identique selon que l'on s'intéresse à l'abbaye de Saint-Maurice ou à celle de Cluny. Mieux, la place accordée à saint Maurice et aux martyrs thébains évolue entre 888 et 1032; d'exclusive sous les premiers Rodolphiens, elle perd de son importance au profit de la spiritualité

* Notre article est une version remaniée d'une communication faite, le 26 juin 2010, lors du colloque international, tenu à Romainmôtier: *I. Cluny, le monachisme et l'Église*.

¹ Consulter la thèse désormais de référence sur le royaume de Bourgogne, François DEMOTZ, «La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855-1056). Roi, pouvoirs et élites autour du Léman», dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 4^e série, t. IX, Lausanne, 2008, 764 p. Cité désormais DEMOTZ.

clunisienne², ce qui ne veut pas dire que le dernier des Rodolphiens, Rodolphe III, ait perdu le contrôle de l'abbaye de Saint-Maurice, bien au contraire³. Il nous a paru intéressant de faire ressortir le statut particulier de l'abbaye de Saint-Maurice, en présentant les relations entre l'Ordre de Cluny et les rois de Bourgogne, une sorte d'histoire inversée de la première par rapport à celle de la seconde...

La situation de l'abbaye de Saint-Maurice autour de l'an mil

L'influence de l'abbaye de Saint-Maurice se mesure à l'importance de son culte qui prend un essor particulier au X^e siècle, à l'instigation des Ottoniens et des rois de Bourgogne, et gagne alors le nord-est de l'Europe. Elle se vérifie aussi par son patrimoine temporel distribué principalement le long de l'axe routier nord-sud, le plus fréquenté de l'époque. En faisant main basse sur l'abbaye de Saint-Maurice, les rois de Bourgogne contrôlent le passage à travers les Alpes et se donnent, par le truchement du saint mauricien, une référence religieuse prestigieuse. Ils établissent leur chancellerie à côté de celle de l'abbaye.

L'abbaye de Saint-Maurice resta néanmoins en dehors de tout réseau monastique, alors que celui de Cluny émergea et s'étendit de manière rapide et solide entre la fin du IX^e siècle et le XI^e siècle, par la volonté des rois de Bourgogne⁴.

Les institutions religieuses à la fin du X^e siècle

Le voyage de 999 effectué par l'impératrice Adélaïde⁵, en Bourgogne transjuranne, sa terre natale, permet une lecture hiérarchique de la mémoire bourguignonne et de la topographie politique et religieuse rodolphiennne au tournant de

² François DEMOTZ, «Saint Maurice et les rois de Bourgogne: du lien identitaire à la sainteté symbolique», dans *Autour de saint Maurice. Actes du colloque Politique, société et construction identitaire, 29 septembre-2 octobre 2009, Besançon (France)-Saint-Maurice (Suisse)*, textes réunis par Nicole BROCARD, Françoise VANNOU, Anne WAGNER, Saint-Maurice, [2012], p. 147-160. L'auteur conclut ainsi: «Saint valaisan du premier roi, Rodolphe I^{er}, Maurice est devenu le saint viennois de la dernière reine, Ermengarde. L'identité mauricienne des Rodolphiens s'estompe quand le prestige de Maurice prend une nouvelle ampleur qui dépasse la Bourgogne et les deux phénomènes sont liés. Au traditionnel attachement de l'épiscopat et de l'aristocratie bourguignonne s'ajoutent la nouvelle ferveur impériale et la promotion qui en découle. Maurice est toujours un saint régional et il est devenu impérial, mais il n'est plus vraiment un saint royal.»

³ Gilbert COUTAZ, «L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (830-1128)», dans *Helvetia Sacra IV/1, Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais*, Bâle-Francfort, 1997, p. 421 et note 10; Laurent RIPART, «Saint-Maurice d'Agaune et la réforme canoniale (fin X^e-milieu du XII^e siècle)», dans *Autour de saint Maurice*, p. 222.

⁴ Nous renvoyons pour une présentation détaillée, sans la reprendre ici, à Gilbert COUTAZ, «L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune autour de l'an mil», dans *Vallesia*, LII, 1997, p. 3-12. Voir également Germain HAUSMANN, «L'abbaye de Saint-Maurice (1128-1500)», dans *Helvetia Sacra IV/1, op. cit.*, p. 310: «Certains souverains créent de leur propre initiative des établissements religieux semblables à celui de Saint-Maurice [ainsi Semur-en-Auxois, Senlis], rendant ainsi hommage au prestige de cette maison. Cependant, les liens qui les unissent à Agaune sont si lâches qu'on ne peut pas parler d'un ordre de Saint-Maurice.» Des actes de confraternité sont établis, au XII^e siècle, entre l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et les abbayes canoniales d'Abondance et de Notre-Dame de Châtillon.

⁵ Fille du roi de Bourgogne, Rodolphe II, et de la reine Berthe, Adélaïde fut d'abord mariée, en 947, à Lothaire († en 950), puis, en 951, à Otton I^{er}. Elle fut couronnée impératrice en 962 et assura la régence pour son petit-fils Otton III, entre 991 et 994; voir Ernst TREMP, «Adélaïde (sainte)», dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. 1, Hauterive, 2002, p. 57.

l'an mil⁶. Cet épisode est relaté par Odilon de Cluny en 1002 dans sa biographie d'Adélaïde, empruntée à l'éloge funèbre, l'*Epithaphium domine Adelheide auguste*, en vue de la sanctification de cette impératrice si favorable aux clunisiens et décédée depuis peu.

Chaque étape est emblématique.

La première, Payerne, correspond à un pôle familial, puisque Adélaïde avait elle-même contribué de manière décisive à fonder dans les années 960 cet établissement religieux confié à Mayeul, abbé de Cluny. Cette étape rappelle tout à la fois la précocité des liens entre les deux royaumes de Bourgogne et de Germanie et l'importance bien réelle de l'association entre l'autorité religieuse et le pouvoir politique.

Cette alliance se retrouve au centre de la deuxième station d'Adélaïde, Saint-Maurice. Ici, c'est la mémoire politique et culturelle, littéralement la «*memoria*» du pouvoir des rois rodolphiens, qui entre en jeu, et celle que les Ottoniens revendiquent au travers du culte de saint Maurice et des reliques.

Suivent Genève et Lausanne, deux étapes que l'on peut interpréter respectivement comme un arrêt clunisien et un relais épiscopal.

À Genève, Adélaïde désire se recueillir dans l'église et devant les reliques du martyr Victor, compagnon de Maurice, chef de la Légion thébaine; elle souhaite que cet établissement soit confié à la discipline monastique. Cette halte permet à Odilon de souligner les liens préférentiels qui se nouent entre son héroïne et le monachisme réformé de Cluny.

Pour caractériser le passage à Lausanne, Odilon évoque la fonction essentielle de référent politique et religieux, proche de la *Reichskirche* bourguignonne, et tout particulièrement de ses évêques.

Lors de sa dernière escale jurane, c'est à Orbe, le lieu le plus important du comté de Vaud et une des résidences privilégiées par Rodolphe III, qu'Adélaïde dévoile les raisons politiques de son déplacement. Elle est là pour négocier la paix, une paix qui devait rapprocher le roi Rodolphe III de ses plus hostiles adversaires régionaux. Elle ne verra pas le bénéfice de ses démarches, car elle meurt le 16 décembre 999.

L'apaisement n'interviendra que lors d'une autre assemblée, le plaid d'Eysins en 1001-1002⁷. La notice montre que les prélats, les comtes et les laïcs de la Bourgogne transjurane sont réunis autour du roi à qui ils font allégeance. Sans être présent, Odilon, abbé de Cluny et de Romainmôtier, est cité dans la relation du plaid, puisque la donation du prêtre Marin du 4 mars 996 au couvent des bords du Nozon est confirmée en 1002.

⁶ Voir Karl-Josef BENZ, «A propos du dernier voyage de l'impératrice Adélaïde en 999», dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 67, 1972, p. 81-91; Guido CASTELNUOVO, «Un regno, un viaggio, una principessa: l'imperatrice Adelaide e il regno di Borgogna (931-999)», in *Le storie e la memoria. In onore di Arnold Esch*, a cura di Roberto DELLE DONNE - Andrea ZORZI, Firenze, 2002, p. 215-234 (E-Book, Reading, 1).

⁷ Theodor SCHIEFFER unter der Mitwirkung von Hans Eberhard MAYER, *Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, München, Monumenta Germaniae Historica, 1977, n° 91, p. 242-245 (Monumenta Germaniae Historica. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina Diplomata et acta). Cité désormais SCHIEFFER.

Les liens privilégiés des rois de Bourgogne avec Cluny

Qui approfondit l'histoire du royaume de Bourgogne, ne peut qu'être frappé par la permanence des relations entre les rois de Bourgogne et les moines de Cluny, si l'on excepte Rodolphe II (912-937).

La présence clunisienne est la plus forte sous le règne de Rodolphe III, entre 993 et 1032.

Elle a même débuté avant Cluny. En effet, elle est attestée dès les années 888-890, puisque le roi de Bourgogne, Rodolphe I^{er} (888-912), favorisa un transfert de biens à l'abbaye de Saint-Pierre de Gigny-sur-Suran, non loin de Lons-le-Saunier, dont le titulaire, Bernon (environ 850-927), fut le futur fondateur de Cluny en 909 et le premier abbé de l'abbaye de Cluny⁸.

A l'autre date extrême du royaume de Bourgogne, l'empereur Henri III confirme, le 4 décembre 1049, à Hugues de Semur, entre autres possessions, celles de Romainmôtier, Payerne, Bevaix et Saint-Victor de Genève⁹.

Le couvent de Romainmôtier fut rattaché dès 928-929 à Cluny par la comtesse Adélaïde, sœur du roi Rodolphe I^{er}, qui lui en avait accordé la possession déjà en 888¹⁰. Il est le premier couvent connu donné à Cluny, avec lequel il forme une seule communauté, répartie en deux lieux¹¹. Les tensions dans la région de Gigny expliquent probablement que cette cession ne fut pas confirmée par le roi Rodolphe II et que la terre soit restée parmi les possessions des rois de Bourgogne, malgré la confirmation du pape Jean XI en mars 931¹². Toujours est-il que le nouveau roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique (937-993), dès son accession au trône, confirma en 942-943 les possessions clunisiennes dans les royaumes de Vienne et de Lyon sur lesquels il avait rétabli son pouvoir, dans des contextes politiques différents¹³. Quelque vingt ans après, les clunisiens, alors dirigés par Mayeul (954-994), reprennent pied dans le Pays de Vaud. Quoique très mal documentée, l'action de l'abbé, encouragée par le roi Conrad, aboutit à deux résultats majeurs, à savoir l'intégration définitive de Romainmôtier et celle de Payerne dans la congrégation clunisienne, durant la période allant de 961 à 990¹⁴.

Les relations entre les rois de Bourgogne et les abbés de Cluny prirent un nouvel essor dès le début des années 990, avec l'arrivée au pouvoir presque simultanée de Rodolphe III (993-1032) et d'Odilon (994-1049); situées à la fin d'une période dominée par les personnalités du roi Conrad le Pacifique et de Mayeul, abbé de Cluny, elles furent constantes, bénéficièrent de nombreux apports réciproques et permirent de compléter en Bourgogne transjurane le dispositif des possessions clunisiennes, avec la fondation d'initiative privée du prieuré de Bevaix,

⁸ Cité par SCHIEFFER, n° 14, p. 116-117 et commentaires par DEMOTZ (voir infra, note 15, p. 249-252).

⁹ Armin KOHNLE, *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)*, Sigmaringen, 1993, p. 26-27, p. 138.

¹⁰ Alexandre PAHUD, «Le testament d'Adélaïde», dans *Romainmôtier. Histoire de l'abbaye*, publié sous la direction de Jean-Daniel MOREROD, avec la collaboration de Laurent AUBERSON, Yann DAHHAQUI, Fabrice DE ICCO, Jean-Pierre FELBER et Michel GAUDARD, Lausanne, 2001, p. 64-73 (Bibliothèque historique vaudoise, 120).

¹¹ Dominique IOGNA-PRAT, «Romainmôtier et l'Eglise clunisienne des origines», dans *Romainmôtier. Histoire de l'abbaye*, p. 85-95.

¹² Isabelle ROSE, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IX^e-milieu du X^e siècle)*, Turnhout, 2008, p. 198 (Collection d'études médiévales de Nice, 8).

¹³ SCHIEFFER, n° 27, p. 133-134; n° 28, p. 134-136; n° 29, p. 136-137.

¹⁴ *Ibid.*, n° 61, p. 204, et n° 62, p. 204-205.

en 998, sur un promontoire dominant le lac de Neuchâtel et, sous l'action de l'imperatrice Adélaïde, de Saint-Victor de Genève, en 1001-1002.

La composante religieuse, principalement clunisienne, de l'exercice du pouvoir de Rodolphe III

La pénétration clunisienne résulte d'une politique réfléchie et systématique conduite par le dernier roi de Bourgogne, qui bénéficia de relations stables et à certains égards d'une exceptionnelle longévité. Non seulement les deux personnages parmi les plus importants du royaume, le roi de Bourgogne, Rodolphe III, et l'abbé de Cluny, Odilon, un peu plus âgé que le roi, furent au pouvoir en même temps, mais une grande partie du personnel ecclésiastique et religieux, dont l'évêque de Sion, qui formait les familiers de Rodolphe III, appartient à l'entourage de celui-ci entre 993 et 1020 et même au-delà pour certains, à l'instar du responsable de la chancellerie royale, Pandolfus, dont le nom se rencontre dans les diplômes du roi de Bourgogne, entre 993 et 1031. Il ne fait pas de doute de notre point de vue que cette stabilité dans le personnel politique, religieux et administratif a influencé favorablement les relations entre le roi de Bourgogne et l'Ordre de Cluny; mieux, elle a intériorisé les alliances et l'exercice du pouvoir. Le facteur humain et les liens personnels ne sont pas à négliger dans la considération du règne de Rodolphe III¹⁵, dont la personnalité vaut bien mieux que le portrait d'un homme fantoche et mou dessiné par les contemporains du camp impérial et régulièrement repris dans l'historiographie allemande.

L'accession au pouvoir de Rodolphe III en 993 se fait dans un climat de tensions politiques provoquées par la volonté du roi d'affirmer son autorité sur l'ensemble du royaume, d'empêcher l'aristocratie de développer son pouvoir héréditaire, ainsi que de combattre l'influence grandissante d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, et des sires de Salins. Le roi va s'appuyer sur l'abbé de Cluny, Odilon, à qui il destine plusieurs documents. Leur examen dans leur ordre d'apparition souligne la montée en puissance de Cluny dans l'organisation du royaume.

Pour Rodolphe III, l'occasion de paraître comme l'autorité de référence à l'ouest du Jura sur le comté de Bourgogne, est fournie par l'élection d'Odilon en qualité d'abbé de Cluny, advenue entre le 19 octobre 993 et le 11 mai 994. Ainsi, sa première initiative est d'intervenir à Cluny, et son déplacement est éminemment politique (aucun de ses ancêtres n'avait assisté à l'élection d'un abbé de Cluny), comme le montre la composition de la suite royale qui se mêle à celle de l'empereur Otton III:

L'archevêque de Besançon, dont la place dans la liste des souscriptions montre clairement que ses relations avec le roi de Bourgogne sont distendues: alors que la tradition veut que l'abbé de Cluny soit ordonné par l'archevêque de Besançon, celui-ci ne figure pas parmi les fidèles laïcs et ecclésiastiques de Rodolphe III, cités en premier, mais après les moines de Cluny et avant l'évêque d'Autun, comme un étranger au royaume dont il est pourtant l'un des archevêques.¹⁶

¹⁵ François DEMOTZ, «De l'alliance politique à l'affinité spirituelle: l'amitié entre les rois de Bourgogne et les abbés de Cluny», dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, sous la direction de Dominique IOGNA-PRAT, Michel LAUWERS, Florian MAZEL et Isabelle ROSE, avec la collaboration de Daniel RUSSO et Christian SAPIN, Rennes, 2013, p. 249-259.

¹⁶ DEMOTZ, p. 437.

Peu après l'élection d'Odilon, une autre assemblée servant les intérêts rodolphiens à l'ouest du Jura et concernant Cluny se tient à Anse, dans la vallée du Rhône et de la Saône, à la fin de l'année 994, voire en avril 995.

L'influence du roi de Bourgogne est certaine. Le concile se situe dans une partie du royaume, dans la vallée de la Saône qu'il contrôle bien grâce à son demi-frère, l'archevêque de Lyon Burcard qui est justement le premier personnage cité et le protecteur de l'abbaye de Cluny depuis un accord avec Mayeul. [...] Le concile assure la protection à Odilon, le nouvel abbé de Cluny. [...] Quelle que soit la portée ecclésiastique du concile d'Anse, le soutien apporté aux clunisiens sert les intérêts des Rodolphiens et réciproquement. Le recours aux bonnes relations avec Cluny pour lutter contre un puissant en tout début de règne n'est pas sans rappeler le plaid tenu en 943 à Vienne, au moment où Conrad le Pacifique rétablit son autorité sur la région. Ce n'est plus en 994 Charles-Constantin mais Otte-Guillaume qui est visé, personnage qui peut sérieusement menacer les biens royaux et religieux, tous situés dans les pagi de Lyon, de Mâcon et de Chalon.¹⁷

Pour contrer Otte-Guillaume, les «Rodolphiens utilisent à la fois leurs bons rapports avec les clunisiens, notamment avec Odilon, et les hiérarchies ecclésiastiques, recevant le soutien de la quasi-totalité des prélats au nord du royaume, qui représentent non seulement leurs Eglises mais aussi de puissants lignages.»¹⁸

En 998, les possessions des couvents de Romainmôtier et de Payerne sont confirmées par Rodolphe III à Cluny qui reçoit, la même année, le couvent fondé à Bevaix, au bord du lac de Neuchâtel, par un familier de Rodolphe III aussi dénommé Rodolphe et, peu après l'année 1000, par la cession du couvent de Saint-Victor, à Genève. La subordination des couvents de Romainmôtier et de Payerne fut de nouveau garantie, à la demande d'Odilon, entre février et avril 998 et encore le 22 avril 998, par Grégoire V qui octroie en réalité le premier privilège d'exemption à Cluny (il sera étendu en 1024 à tous les monastères clunisiens qui relèveront dès lors directement de l'autorité du pape), et en 1049, par l'empereur Henri III. L'intervention du pape en faveur des deux établissements en annonce de nombreuses autres jusqu'au XIII^e siècle, dont celles de Jean XIX en 1024 et de Léon IX en 1050 pour défendre les droits du couvent de Romainmôtier contre les attaques des comtes et des seigneurs du royaume.

Sans que le mouvement soit comparable, le roi Rodolphe III poursuit après 1002¹⁹ sa politique de libéralités envers les couvents clunisiens²⁰ – sa politique trouva des prolongements après sa mort en 1032, puisque la reine Ermengarde fit encore une donation, entre 1032 et 1048, aux moines de Cluny²¹. Plusieurs donations sont encore concédées en 1009-1010²² et à diverses reprises en 1011²³, à Romainmôtier.

Pourtant, il apparaît que la politique de Rodolphe III subit des inflexions dès 1011 et dans les années qui suivirent, probablement sous l'influence des tensions et des antagonismes entre Henri II, roi de Germanie (1002-1024), couronné empereur, à Rome le 16 février 1014, et le roi Rodolphe III, qui entendait se soustraire

¹⁷ *Ibid.*, p. 437-438.

¹⁸ *Ibid.*, p. 439.

¹⁹ Il faut noter l'absence de tout diplôme royal entre 1003 et 1009.

²⁰ SCHIEFFER, n° 120 (1029), p. 290-292; n° 121 (1029), p. 292-294; n° 125 (1031), p. 298-300.

²¹ *Ibid.*, n° 141, p. 319-321.

²² *Ibid.*, n° 95, p. 249-250.

²³ *Ibid.*, n° 96, p. 250-251; n° 97, p. 252-253 et n° 101, p. 257-258.

aux volontés de mainmise sur son royaume, manifestées peut-être dès 1011, assurément en 1016 et 1018, de son puissant voisin, proche également de Cluny et de son abbé²⁴. Plusieurs indices confirment que le roi se distancie de Cluny, mais non de l'abbé Odilon.

La reine Agiltrude meurt le 17 février 1011²⁵, et la reine Ermengarde devient la seconde épouse du roi Rodolphe, encore avant le 14 avril 1011²⁶. Cette même année, la chancellerie royale émet huit diplômes (un record), dans lesquels Rodolphe III abandonne plusieurs de ses droits à ses familiers. Parmi eux, l'évêque de Lausanne reçoit, le 25 août 1011, des droits comtaux²⁷. L'action bienfaitrice de Rodolphe III en faveur des couvents profita dès 1013 surtout aux établissements religieux non soumis à Cluny, à l'instar de l'église cathédrale de Saint-Maurice, à Vienne²⁸, du couvent bénédictin de Saint-André-le-Bas, à Vienne, en 1015²⁹, de l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Maurice d'Agaune, en 1018³⁰, des couvents bénédictins de Savigny et de l'église de Talloires, en 1018³¹, de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude), en 1020 (?)³², de Saint-Bénigne de Dijon, en 1026³³ et en 1031-1032³⁴, et de Saint-Martin d'Ainay entre la fin de l'an 1030 et le 6 septembre 1032³⁵, ainsi que des chanoines de Saint-Anatoile, à Salins, en 1029³⁶.

Avant 1011, seuls les chanoines réguliers de Saint-Bernard de Romans avaient profité, en 999, des largesses du roi de Bourgogne, en dehors du royaume de Bourgogne transjurane³⁷. Deux exceptions notoires au mouvement général en faveur de Cluny proviennent de la Bourgogne transjurane: l'abbaye de Moutier-Grandval fut donnée par Rodolphe III, en 999 – la donation fut renouvelée en l'an 1000 –, à l'évêque de Bâle dont les possessions étaient partagées entre les deux puissances, soit le royaume de la Bourgogne transjurane et l'Empire³⁸. L'abbaye de Saint-Maurice, le centre religieux du royaume par excellence, fut traitée comme un bien propre de la famille royale; à aucun moment elle ne fut assimilée à un réseau

²⁴ DEMOTZ, p. 454-458, p. 583-602.

²⁵ SCHIEFFER, n° 96, p. 250-251. René POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038), étude sur les origines du royaume d'Arles*, Paris, p. 393 (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques, fasc. 163, et Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne, 8), cite sans pouvoir la démontrer, l'affirmation de David MARTIGNIER et d'Aymon DE CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud: notices historiques et topographiques sur les villes, bourgs, villages, châteaux et anciens monastères du pays* [...], Lausanne, 1868, p. 730, que la reine Agiltrude aurait été enterrée à l'abbaye de Payerne. L'acte du 18 février 1011 faisant mention du décès de la reine est émis depuis Payerne, alors qu'il concerne le couvent de Romainmôtier, ce qui amène DEMOTZ à suggérer qu'elle serait plutôt inhumée dans le couvent des bords du Nozo, voir «Les rois de Bourgogne et les premiers abbés de Cluny: une relation privilégiée», dans *Annales de l'Académie de Mâcon* 2009, 2010, p. 111-132.

²⁶ SCHIEFFER, n° 99, p. 254-256. Voir également DEMOTZ, p. 455.

²⁷ Aux documents déjà cités dans les notes 29 et 30, il faut ajouter SCHIEFFER, n° 100, p. 256-257; n° 101, p. 257-258; n° 102, p. 258-260 et n° 103, p. 260-261.

²⁸ SCHIEFFER, n° 104 (1013), p. 261-363; n° 105 (1014, 1019?), p. 263-264; n° 106 (1014), p. 264-265; n° 111 (1016), p. 271-272; n° 114 (1020, 1028?), p. 279-281; n° 115 (1023), p. 281-282.

²⁹ *Ibid.*, n° 107 (1015, 1013?), p. 265-266.

³⁰ *Ibid.*, n° 112, p. 272-276.

³¹ *Ibid.*, n° 113, p. 276-279.

³² *Ibid.*, n° 132, p. 308-309.

³³ *Ibid.*, n° 118, p. 286-288.

³⁴ *Ibid.*, n° 128, p. 304-306.

³⁵ *Ibid.*, n° 127, p. 303-304.

³⁶ *Ibid.*, n° 122, p. 294-295.

³⁷ *Ibid.*, n° 85, p. 234-235.

³⁸ *Ibid.*, n° 87, p. 237-238 et n° 88, p. 238-239.

religieux ni n'en suscita un quelconque. Son patrimoine temporel servit régulièrement les intérêts royaux³⁹.

Durant le règne de Rodolphe III, on peut parler d'œuvre de régénération de la vie religieuse. Ainsi, les couvents de Romainmôtier et de Payerne constituent, au XI^e siècle, des pôles religieux et économiques; ils vivent une période florissante, grâce aux nombreuses donations dont ils sont l'objet. Le biographe d'Odilon, Jotsald, abbé de Saint-Claude, porte au crédit de l'abbé de Cluny des travaux importants effectués aux couvents de Payerne et de Romainmôtier; il aurait entièrement édifié ce dernier, «a fundo constructum»⁴⁰. Odilon apparaît comme le (re)fondateur de Romainmôtier du point de vue tant matériel que spirituel. Il n'est pas étonnant à cet égard que l'histoire de Cluny ait retenu leurs noms, en raison de leur influence sur le mouvement général clunisien, comme on parlera d'un Cluny II, sous l'action successive de Mayeul et d'Odilon. Ce constat peut être généralisé à l'histoire des églises de Lausanne et de l'abbaye de Saint-Maurice, rétablies dans leurs possessions et connaissant, comme ailleurs dans le royaume, de vastes reconstructions et extensions des églises et des bâtiments conventuels⁴¹.

Le quadrillage du royaume par le pouvoir ecclésiastique

L'abbaye de Romainmôtier représente avec celle de Payerne les relais de l'expansion clunisienne dans l'actuelle Suisse romande. Les fondations clunisiennes de Bevaix en 998⁴² et de Saint-Victor, à Genève, peu après l'an mil⁴³, complètent le dispositif de contrôle des routes et constituent des zones d'influence. Il y a derrière ces fondations la détermination de Rodolphe III de former des circonscriptions territoriales organisées autour d'un établissement religieux. Chaque couvent est un point d'ancrage et s'appuie sur son assise territoriale pour faire valoir son rôle multifonctionnel de lieu de prière, de bourg étape, de centre d'exploitation agricole et, pour Romainmôtier et Payerne, de *scriptoria*⁴⁴. Le couvent de Romainmôtier, dont l'étude permet de vérifier la consolidation progressive du patrimoine foncier, se vit d'ailleurs reconnaître, au milieu du XI^e siècle, un périmètre de sécurité autour du monastère et par là deviendra une entité politique autonome⁴⁵.

Ces quatre couvents clunisiens ne sont pas de même importance. Ils ont une force relativement différente selon le maillage du territoire et les libéralités

³⁹ COUTAZ, «L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune», p. 288-301.

⁴⁰ Iotsald von SAINT-CLAUDE, *Vita des Abtes Odilo von Cluny*, hrsg. von Johannes STAUB, Hannover, 1999, I, 14, p. 172 (Monumenta Germaniae Historica. Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi, 68). Voir à ce sujet PAHUD, «Le testament d'Adélaïde», p. 52-53.

⁴¹ DEMOTZ, p. 515-525.

⁴² Jean-Daniel MOREROD, «La fondation du prieuré de Bevaix et les débuts de l'histoire neuchâteloise», dans *Revue historique neuchâteloise*, 4, 1998, p. 193-210.

⁴³ Catherine SANTSCHI, «Saint-Victor de Genève», dans *Helvetia Sacra III/2, Die Cluniazenser in der Schweizer*, redigiert von Hans-Jörg GILOMEN, unter Mitarbeit von Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, Bâle et Francfort-sur-le-Main, 1991, p. 240-241.

⁴⁴ De nombreux actes privés sont émis depuis Romainmôtier, alors qu'aucun diplôme royal ne l'est: Archives cantonales vaudoises (cité désormais ACV), C VII a 11 (994-1049); C VII a 17 (XI^e siècle); C VII a 25 (1008); C VII a 31 (1012-1013); C VII a 33 et 34 (1013); C VII a 35 (994-1048); C VII a 47 (1024). Voir également Archives d'Etat de Berne, Sammlung von Mülinen, Collectio diplomata, t. 1, preuves n° 17 (1004) et n° 16 (1011-1012).

⁴⁵ Germain HAUSMANN, «Romainmôtier», dans *Helvetia Sacra III/2, Die Cluniazenser in der Schweizer*, p. 512-513.

consenties par les rois de Bourgogne⁴⁶, dont le principal bénéficiaire fut le couvent de Romainmôtier⁴⁷. Ils représentent des relais pour Cluny de l'ouest vers le nord, et des têtes de pont entre les versants du Jura et les terres d'Empire. Installés en périphérie des grands centres du royaume de Bourgogne transjurane de Saint-Maurice et de Lausanne, ces monastères ont également pour fonction de surveiller les axes routiers importants et proches des biens fonciers royaux. Les possessions clunisiennes échappent au pouvoir des évêques de Genève (Saint-Victor) et de Lausanne (Bevaix, Payerne et Romainmôtier). Elles forment autant d'entités autonomes, dépendant directement de Cluny et du pape, et protégées par les empereurs et le roi.

L'examen du royaume de Bourgogne transjurane fait ressortir que l'espace est systématiquement quadrillé par des pouvoirs confiés par les rois de Bourgogne aux évêques et aux églises, ainsi qu'à des membres proches de leur famille. Les possessions du couvent de Romainmôtier et de l'abbaye de Saint-Maurice offrent des zones de proximité, quand ce n'est pas de contiguïté de terres⁴⁸. Les sources écrites ne révèlent aucun différend entre les établissements religieux. Il y a tout au plus quelques ajustements, comme pour la terre de Bofflens, entre les couvents de Payerne et de Romainmôtier⁴⁹. Le nom de Romainmôtier se rencontre à une seule reprise dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice*⁵⁰, alors que dans le *Cartulaire de Romainmôtier*⁵¹ et dans celui de *Notre-Dame de Lausanne*⁵², le nom de l'abbaye de Saint-Maurice se lit à plusieurs reprises⁵³.

Au lieu de laisser les pouvoirs se fragmenter, les rois de Bourgogne les segmentent et leur conservent une ampleur parfaitement contrôlée. Leur analyse du territoire leur commande d'éviter une quelconque implantation clunisienne dans le diocèse du Valais, en raison de l'assise territoriale de Saint-Maurice et de Saint-Pierre du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), qu'ils n'entendent pas distraire de leurs possessions directes le long de la route vers l'Italie.

Nos convictions: le roi de Bourgogne apparaît comme le distributeur de l'autorité, le répartiteur des pouvoirs, le dispensateur des terres, veillant à ne pas provoquer des tensions entre leurs titulaires et surtout s'assurant que les possessions quadrillent parfaitement tout l'espace du royaume de Bourgogne. Il attribue à chaque pouvoir ecclésiastique une position déterminée, avec partage d'influence

⁴⁶ Le nombre de documents conservés peut générer des «effets de grossissement» dans l'interprétation historique.

⁴⁷ Alexandre PAHUD, «Le plaid d'Orbe du 23 juin 1006. Un témoignage inédit de la défense des intérêts clunisiens par le roi de Bourgogne», dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, p. 265-267.

⁴⁸ Il s'agit de la région de Sévery, entre l'Aubonne et la Venoge, soit dans la zone de la frontière des terres relevant des diocèses de Lausanne et de Genève, ACV, C I a 6, C VII a 23; C VII a 27 et C VII a 46 et Archives d'Etat de Berne, Sammlung von Mülinen, Collectio diplomata.

⁴⁹ PAHUD, «Le testament d'Adélaïde», p. 62-63.

⁵⁰ SCHIEFFER, n° 48, p. 176.

⁵¹ *Cartulaire de Romainmôtier (XII^e siècle). Introduction et édition critique*, éd. Alexandre PAHUD, Lausanne, 1998, n° 6 (1011), p. 87; n° 51 (1027), p. 159 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 21).

⁵² *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. Charles ROTH, *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e série, t. III, Lausanne, 1948, n° 341 (890), p. 305; n° 477 (vers 1000), p. 412.

⁵³ Le même constat est fait dans plusieurs chartes concernant le couvent de Romainmôtier, non transcrites dans les cartulaires des abbayes de Romainmôtier et de Saint-Maurice: ACV, C I a 6 (avant le 1^{er} mars 979); C I a 17 (994-1031); C VII a 5 (981); C VII a 23 (1005); C VII a 27 (1009); C VII a 38 (1017) et C VII a 46 (1026). Ajoutons les Archives d'Etat de Berne, Sammlung von Mülinen, Collectio diplomata, t. 1, preuve n° 17 (1004).

entre le clergé régulier et le clergé séculier: au centre et au sud, l'évêque de Lausanne, à l'ouest Romainmôtier, à l'est Saint-Maurice, et au nord Payerne⁵⁴.

L'abbatiale de Payerne, la tête de pont de la mainmise impériale sur le royaume de Bourgogne

De l'étude, il ressort que «la vraie faiblesse du royaume de Bourgogne transjurane ne réside pas dans le recours systématique au pouvoir ecclésiastique mais bien dans sa dépendance envers l'Empire et dans une progressive et irrémédiable confiscation du pouvoir par les souverains germaniques»⁵⁵. Au moment de l'annexion du royaume de Bourgogne à l'Empire, à l'exception du comte du Genevois, le pouvoir est entre les mains des évêques et des divers établissements ecclésiastiques, au sein desquels Cluny occupe une position prédominante, tandis que des seigneurs de moindre importance attendent le moment de reprendre du pouvoir, car circonscrits par l'action royale. C'est par l'abbatiale clunisienne de Payerne que le pouvoir impérial va amorcer sa récupération du royaume de Bourgogne.

En effet, le 2 février 1033, le jour de la fête de la Purification de la Vierge Marie dont le culte est célébré par l'Ordre de Cluny, Conrad II le Salique, roi de Germanie (1024-1039) et empereur du Saint Empire romain germanique (1027-1039), est couronné dans l'abbaye de Payerne. En conflit ouvert avec Eudes de Blois, il impose sa volonté par la force armée qu'il doit déployer sur plusieurs points du royaume. Cette situation explique que la cérémonie d'allégeance de Payerne fut renouvelée à Zurich, à la fin de février 1033, et à Genève, le 1^{er} août 1034⁵⁶. Le choix de Payerne est significatif. En effet, l'abbaye du lieu relève de Cluny, depuis les années 960: elle est née de l'action concertée des membres de la famille des rois de Bourgogne et des Ottoniens. Ceux-ci, fondateurs en 962 du Saint Empire romain germanique, confirment à plusieurs reprises leur protection en faveur de l'abbaye de Payerne, en 965, 973, 983 et 998⁵⁷; leurs successeurs, Henri II (1004-1024) et Conrad II le Salique, en font de même en 1004, 1024⁵⁸ et 1027⁵⁹. Leur intervention répétée était dictée à la fois par les possessions de l'abbaye de Payerne sur les terres de l'Empire, du côté de l'Alsace⁶⁰, et par le

⁵⁴ Nos interprétations se déduisent en partie de la lecture de la thèse de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne (à paraître) d'Alexandre PAHUD, *Le couvent de Romainmôtier du début de l'époque clunisienne à la fin du XII^e siècle. Etude archivistique, diplomatique et historique*, suivie de l'édition du chartier.

⁵⁵ Gilbert COUTAZ, «Les rois rodolphiens», dans *Les pays romands au Moyen Age*, Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Jean-Pierre FELBER, Jean-Daniel MOREROD et Véronique PASCHE (dir.), Lausanne, 1997, p. 112.

⁵⁶ Franz-Reiner ERKENS, *Konrad II [um 990-1039]. Herrschaft und Reich des ersten Salierkaisers*, Regensburg, 1998, p. 161-165.

⁵⁷ Nous renvoyons pour toutes les références à l'article d'Alexandre PAHUD, «Le couvent de Payerne à l'époque du roi Rodolphe III de Bourgogne. A propos d'un *deperditum* inconnu de 1007-1008», dans *Mémoires de cours: études offertes à Agostino Paravicini Bagliani par ses collègues et élèves de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Université de Lausanne-Section d'histoire, 2008, p. 54, note 43; p. 55, notes 44, 46 et 48; p. 56, notes 50-51 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 48).

⁵⁸ *Ibid.*, p. 57, note 54.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 57, note 55.

⁶⁰ Il s'agit des domaines de Colmar et Huttenheim, donnés par le duc Rodolphe, frère de Conrad le Pacifique et fidèle d'Otton I^{er}, d'un manse à Bohlsbach, provenant du fisc royal, et de tous les biens d'un certain Gontran, hormis Brumath et ses dépendances, voir PAHUD, «Le couvent de Payerne à l'époque du roi Rodolphe III de Bourgogne», p. 55. Le 1^{er} mai 1135, l'évêque de Strasbourg, Gebbhard, doit admettre que les paroissiens de Huttenheim relèvent du couvent de Payerne face aux prétentions de son église, voir ACV, C I b 12 (= photographie, ACV, R 69).

besoin de disposer d'une étape sécurisée vers l'Italie. A la différence de l'abbaye de Moutier-Grandval⁶¹, le roi de Bourgogne est obligé de composer avec eux, en contrôlant leur zone d'influence. Parmi les lieux d'expédition des rois de Bourgogne, Payerne est le plus privilégié, après Saint-Maurice, Orbe et Vevey. Le roi Rodolphe III, le seul à l'avoir fait, choisit à quatre reprises Payerne pour émettre des diplômes importants⁶². En ce sens, le couvent de Payerne représente, à l'époque de Rodolphe III, un point d'équilibre et une terre de compétition entre deux pouvoirs qui jouent de leur connivence ou de leur tension pour affirmer leur autorité⁶³. Sinon, comment comprendre que Conrad II le Salique, en choisissant Payerne pour son couronnement, puisse s'afficher comme le continuateur des rois de Bourgogne, dont le royaume avait été l'objet de convoitises et d'interventions directes, dès les années 930, des rois germaniques avant même la fondation en 962 du Saint Empire romain germanique? La cérémonie du couronnement lui sert en fait à légitimer son autorité aux yeux de ses nouveaux sujets bourguignons, contestée par plusieurs grands seigneurs du royaume de Bourgogne. Son fils, Henri III, opte en 1039 pour le même rituel.

⁶¹ Jean-Claude REBETEZ, «Signification et contexte du don de l'abbaye de Moutier-Grandval par le roi Rodolphe III», dans *La donation de 999 et l'histoire médiévale de l'ancien Evêché de Bâle*, J.-Cl. REBETEZ (éd.), Porrentruy, 2002, p. 35-45. Il s'agissait surtout de barrer la route aux ambitions d'Otte-Guillaume.

⁶² SCHIEFFER, n° 82, p. 230-232; n° 96, p. 250-251; n° 106, p. 264-265; n° 125, p. 298-300. Nous citerons ici le plus favorable à l'Ordre de Cluny de 998, qu'il répéta et élargit, la même année, à Vevey. A cette double occasion, il confirma à Odilon, abbé de Cluny, plus d'une cinquantaine de possessions dans le royaume de Bourgogne, en nommant en premier dans la nomenclature Payerne et Romainmôtier.

⁶³ La pseudo-charte de donation de la reine Berthe du 1^{er} avril 961 (en fait un faux fabriqué au XII^e siècle) souligne l'ensemble des intervenants dans la fondation du couvent de Payerne, tant de l'entourage du roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique, que du roi de Germanie, Otton I^{er}, voir SCHIEFFER, n° 55, p. 197-201. Elle ne fait pas mention des possessions en Alsace. Plusieurs auteurs (REBETEZ, «Signification et contexte du don de l'abbaye de Moutier-Grandval», p. 39 et 42; DEMOTZ, «De l'alliance politique à l'affinité spirituelle» et PAHUD, «Le couvent de Payerne à l'époque du roi Rodolphe III de Bourgogne») ont souligné l'absence de libéralités du roi Rodolphe III envers le couvent de Payerne, fait qui contraste avec les interventions répétées des empereurs. Ils concluent à la passivité et à la faiblesse du pouvoir du roi Rodolphe III. Doit-on en déduire que Payerne était un «couvent impérial», comme Poupardin l'affirmait déjà en 1907? (POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*, p. 332-333, note 47.) La destruction des archives du couvent de Payerne au XIII^e siècle a fait disparaître tout document privé du couvent avant 1085; elle rend difficile l'interprétation de l'histoire de la période. Le fait qu'un *deperditum* atteste une donation du roi Rodolphe III en faveur de Payerne et que celui-ci émet plusieurs actes depuis Payerne, plaide pour une présence affirmée du roi de Bourgogne dans la région, tout en étant respectueux des droits consentis au couvent. Pourquoi cette insistance à séjourner à Payerne? En 998, la possession du couvent est confirmée à Cluny par le pape Grégoire V, avec l'interdiction faite par les empereurs ottoniens aux héritiers du roi Conrad le Pacifique et à tout *princeps* en général de mettre la main sur les donations faites par ces souverains (PAHUD, «Le couvent de Payerne à l'époque du roi Rodolphe III de Bourgogne», p. 56, note 50), et par le roi Rodolphe III (SCHIEFFER, n° 83, p. 232-233). L'interprétation de Jean-Yves Mariotte nous paraît mieux correspondre au contenu des documents (Jean-Yves MARIOTTE, «Le royaume de Bourgogne et les souverains allemands du haut Moyen-Age», dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 23, 1962, p. 172: «La protection y est limitée aux biens situés en Alsace, c'est-à-dire dans les frontières du royaume de Germanie. Entre la série d'actes dans lesquels l'expéditeur assigne lui-même une limite à ses interventions possibles et ceux où il promet en termes stéréotypés une protection illimitée, il y a lieu d'accorder plus de valeur aux premiers. Des documents actuellement connus, on ne peut donc conclure que l'autorité impériale se soit étendue ou non sur l'ensemble du royaume de Bourgogne. Il est cependant certain que l'influence des Ottoniens a largement dépassé les limites des Rodolphiens. Inversement, le roi de Bourgogne était possessionné à l'intérieur de l'Allemagne», en particulier en Alsace, à Münsingen et dans le comté de Utzenstorf sur les rives de l'Aar).

Après la mort d'Henri III en 1056, la dépendance des terres de la Bourgogne fut davantage nominale que réelle; au pouvoir impérial se substituèrent progressivement les seigneurs locaux, à l'exemple de l'évêque de Lausanne, de la famille de Grandson et, à partir du XII^e siècle, des nouveaux ordres religieux dont le territoire d'implantation de prédilection fut le Pays de Vaud. Il est d'ailleurs significatif que l'abbé de Cluny, au moment symbolique de la disparition d'Odilon de Cluny, dut ainsi recourir en 1050 au pape Léon IX pour garantir l'intégrité des possessions de Romainmôtier et la délimitation d'un périmètre exempt de toute présence laïque (la potée), avec la restitution d'une grande partie des terres usurpées. L'Ordre de Cluny continuera son expansion, mais ne sera plus l'ordre religieux avantagé qui pesa sur les destinées. On assiste à une recomposition des pouvoirs monastiques et locaux, déjà amorcée entre 990 et 1020 («césure de l'an mil»)⁶⁴; la Maison de Savoie, déjà présente au milieu du XI^e siècle, va imposer, dès le début du XIII^e siècle, une nouvelle autorité centrale active et durable jusque dans le premier quart du XVI^e siècle.

La superposition des pouvoirs politiques et religieux

L'émergence de l'Ordre de Cluny comme un des interlocuteurs privilégiés du pouvoir royal, après l'abbaye de Saint-Maurice, les églises de Vienne et l'évêque de Lausanne, ne s'explique pas par elle-même. Elle dépasse largement la simple dimension spirituelle et s'inscrit dans des objectifs politiques⁶⁵. En effet, le réseau des établissements clunisiens s'ajoute à d'autres pouvoirs politiques mis en place progressivement par les rois de Bourgogne, avec une volonté de systématisation développée par Rodolphe III.

Ces pouvoirs s'empilent harmonieusement, à en croire les textes, se complètent et s'allient. Ils s'inspirent de modèles carolingiens et ottoniens. Les relations dominantes avec le pouvoir religieux ressortent de la statistique suivante: sur les 53 documents émis sous le règne de Rodolphe III, 36 concernent des évêques, dont l'évêque de Sion, Hugues (993-994 et 1018-1020), proche du roi⁶⁶, et des institutions religieuses. A l'instar de ce qui se fait dans les terres d'Empire, le roi de Bourgogne fonde son pouvoir sur les évêques et les archevêques, tout en ne pouvant pas systématiser ce recours, puisque 25 sur 40 évêchés et archevêchés, comme ceux de Genève et de Besançon, resteront en dehors de toute concession de droits comtaux. C'est Rodolphe III qui introduisit cette politique et l'appliqua, semble-t-il, partout où il le put, en octroyant des droits comtaux aux archevêques et évêques de Tarentaise en 996, du Valais en 998, de Lausanne en 1011, et de Vienne en 1027⁶⁷. Dans ce vaste mouvement, il faut rappeler la donation, en 999, de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle, confirmée par Otton III en l'an 1000, en particulier en raison de biens dans les dépendances de l'Empire. Ce choix fut dicté par la situation complexe de cette abbaye. Comme les églises dépendent directement du roi, c'est l'autorité royale qui permet de relier les

⁶⁴ Laurent RIPART, «Le premier âge féodal dans des terres de tradition royale. L'exemple des pays de la Bourgogne rhodanienne et lémanique», dans *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, p. 238-242.

⁶⁵ Voir à ce sujet en particulier Giuseppe SERGI, «Istituzioni politiche et società nel regno di Borgogna», in *Il secolo di ferro: mito e realtà del secolo X*, 1, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1991, p. 226-227 (Coll. Settimane di Studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 38).

⁶⁶ Gilbert COUTAZ, «Bischöfe/Evêques», dans *Helvetia Sacra I/5, Das Bistum Sitten/Le diocèse de Sion. L'archidiocèse de Tarentaise*, Bâle, 2001, p. 144-145.

⁶⁷ DEMOTZ, p. 509-515.

différentes églises entre elles pour en faire une seule Eglise. Le roi leur délègue une bonne partie des droits publics et des biens fiscaux au détriment des grands laïques, à charge pour elles de remplir la *servitium regis*; il intervient dans les élections épiscopales et place à la tête, autant que faire se peut, des fidèles, voire des parents. Dans son ministère, très souvent itinérant, il s'entoure de l'ensemble des évêques de la Bourgogne transjurane et leur fait partager l'exercice de son pouvoir dont ils sont des témoins privilégiés. Il faut le plus souvent resituer les dates de ses diplômes dans le contexte général des relations entre l'empereur et le roi de Bourgogne, qui doit concilier les réalités de la politique intérieure avec celles de l'extérieur.

Ce premier réseau joue un rôle central, mais nullement figé et exclusif. Il évoluera en raison de la méfiance que porte le roi aux évêques de son royaume partisans de l'Empereur; l'assassinat de l'évêque de Lausanne, Henri, le 21 août 1018, en marque le point culminant et entraîne une certaine inflexion dans la politique royale, par le rapprochement du roi et des grands laïques contre les ambitions germaniques. A l'intérieur de ces réseaux, amitiés et parentés s'entremêlent; ce sont des familiers du roi qui tiennent les premiers rôles. Les plus hautes fonctions, surtout ecclésiastiques, et les plus hauts titres sont confiés aux frères. Les fils illégitimes et les beaux-fils, très proches parents exclus de la succession, sont systématiquement voués à la cléricature. Le choix des épouses et le mariage des sœurs obéissent à des préoccupations stratégiques, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur du royaume. L'abbaye de Saint-Maurice est emblématique de ce type de conduite des affaires. Pour Rodolphe III, l'absence d'héritier souligne les limites de la politique familiale et la fragilité de la composition de son pouvoir⁶⁸.

Comparé à celui de l'Ordre clunisien, le destin de l'abbaye de Saint-Maurice demeure particulier dans le contexte des rois de Bourgogne. A la fois bien direct ou sous contrôle, lieu convoité et nécropole, chapelle et chancellerie royales, l'abbaye de Saint-Maurice ne pouvait pas échapper aux intérêts politiques. C'est sans doute en raison de son importance tant géographique que religieuse qu'elle fut maintenue dans un statut spécifique et distinct de celui de Cluny.

Autour de l'an mil, en Bourgogne transjurane, l'autorité religieuse était constitutive de l'autorité politique, aussi bien au niveau local que régional, à l'exemple éclatant des relations personnelles et constantes de deux personnalités éminentes de l'époque, l'abbé Odilon et le roi Rodolphe III. Ignorer l'existence de cette bipolarité, comme de ce binôme, c'est à l'évidence omettre l'alliance et la complémentarité du politique et du spirituel dans la conduite des affaires du royaume de Bourgogne. Il n'empêche que les relations des rois de Bourgogne avec les représentants de l'Eglise ont connu des variations, voire de la distanciation selon les circonstances et les règnes⁶⁹.

La solidarité des intérêts et des réseaux déboucha d'un côté sur un pouvoir royal, enserré par le pouvoir impérial, combattu et fortement amenuisé dans une partie du royaume, et de l'autre, sur un pouvoir religieux émergent et omniprésent, comme celui de Cluny, d'une vitalité roborative⁷⁰, expansif et dépendant directement du pape, ou comme celui de l'abbaye de Saint-Maurice, au passé prestigieux, au positionnement original et à la vigueur nouvelle.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 331-357.

⁶⁹ Voir en particulier les travaux déjà cités de DEMOTZ, «Saint Maurice et les rois de Bourgogne», et «De l'alliance politique à l'affinité spirituelle».

⁷⁰ Voir la thèse de PAHUD, *Le couvent de Romainmôtier du début de l'époque clunisienne à la fin du XIII^e siècle*.

